



## COMMISSION ENVIRONNEMENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Mercredi 11 décembre 2018

### Participants :

Denis Bollengier, Président du CDD ;  
Jean Grébert, Vice-président du CDD ;  
Claudine Delassus, vice-présidente de la CCHF, chargée de l'environnement ;  
Bart Bollengier, CPIE Flandre Maritime ;  
Christophe Delbecque, technicien CCHF ;  
Maurice Wylleman, président d'association ;  
Isabelle Bele, Apinord Dunkerque ;  
Pierre Campagne, Conseiller Municipal Killem ;  
André Deram, membre du CDD et du Conseil d'Exploitation Tourisme ;  
Didier Deram, membre du CDD et du Conseil d'Exploitation Tourisme ;  
Luck Martin-Bouyer, membre du CDD ;  
Félix Boutu, association Yser Houck ;  
Alain Trédez, CENH ;  
Vincent Cleenewerck, secrétaire CDD, président d'associations.

### Excusés :

François Pagnerre, Thierry Ryckelynck, Frédéric Dhainne.

### Accueil :

Avant de lancer le sujet de la réunion, M. Denis Bollengier accueille et remercie les participants. Il se réjouit du regain de dynamisme du Conseil de Développement et du travail entrepris par les commissions. Il rappelle que celles-ci ont pour rôle, entre autres, de faire remonter les souhaits et préoccupations des citoyens.

Mme Claudine Delassus ajoute que, pour la CCHF, les réunions du Conseil de Développement et de ses commissions permettent de recueillir les échos, les préoccupations et le ressenti des citoyens sur le territoire. La CCHF y est attentive, même si toutes les questions et sollicitations ne peuvent pas recevoir de réponse immédiate, voire de réponse favorable.

M. Jean Grébert félicite l'assemblée pour ce retour au bon fonctionnement du CDD, impliquant la participation des élus, techniciens, associations et citoyens.

### Introduction :

Vincent Cleenewerck rappelle les objectifs de cette rencontre. Depuis plusieurs années, on parle beaucoup de la régression de la biodiversité, d'une façon globale, mais sur notre territoire également. Il y a peu d'espaces où celle-ci peut subsister, mais les accotements et délaissés routiers constituent un réservoir biologique sur lequel il est encore possible d'agir, à condition d'optimiser leur gestion. Ces milieux restreints composent néanmoins un réseau de voix de communication (corridors) pour les organismes vivants.

Ce sujet avait été abordé, il y a quelques années déjà, par la Commission Environnement du Pays des Moulins (cf. CR du 22 février 2012...), et des préconisations avaient été proposées. Il convient d'observer si des actions ont été menées et quels en ont été les effets.

Enfin, il semblait important de réunir un ensemble d'acteurs, élus, techniciens, associations, biologistes et écologues, afin de traiter le sujet dans un contexte le plus généraliste possible, de manière à fixer des objectifs réalistes prenant en compte les enjeux et les contraintes...

La Commission a fait appel à M. Bart Bollengier, naturaliste et animateur au CPIE Flandre Maritime, pour proposer une analyse générale (mais résumée) de ce sujet, s'appuyant sur des expériences effectuées sur les territoires voisins. Après une courte présentation du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), Bart a commenté le diaporama ci-dessous.

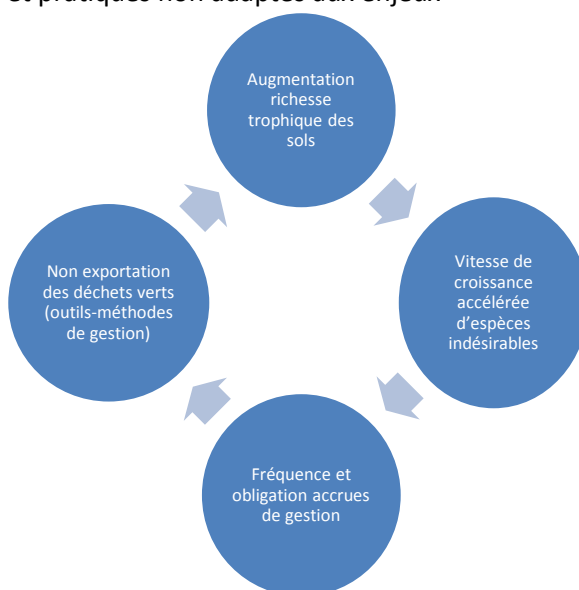
### **1) Enjeux :**

- Améliorer le cadre de vie des habitants, riverains et usagers du territoire de la CCHF
- Assurer la sécurité des utilisateurs des routes
- Diminuer les coûts d'entretien de la voirie
- Harmoniser la gestion de l'ensemble des dépendances routières
- Optimiser la gestion au regard des enjeux écologiques
- Mettre en valeur les éléments paysagers caractéristiques de la CCHF
- Proposer des pistes d'aménagements éco paysagers lors de la création de nouvelles infrastructures
- Diminuer l'impact visuel, économique et écologique des déchets des bords de routes

Cette première fiche suscite quelques commentaires. Plusieurs des enjeux avancés sont en liens avec le tourisme (sentiers de randonnées...). Les corridors formés par les bords de routes, chemins et fossés continuent à diminuer d'année en année, notamment à cause de l'agrandissement des villes et villages, zones artisanales et commerciales... Il manque de chemins piétonniers sur le territoire ; les parcours existants ne sont pas sécurisants pour les piétons et cyclistes, car il faut souvent emprunter des portions de routes à circulation automobile importante. Il faut insister sur l'éducation à la citoyenneté et au civisme : les bords de routes et fossés sont encombrés de saletés et détritrus.

### **2) Constats :**

- Un patrimoine 'voirie' important impliquant des coûts d'entretien élevés
- Des gestions « désharmonisées » entre gestionnaires (CCHF, D59, SANEF, CUD...)
- Une méthode de gestion homogène mais non forcément adaptée aux conditions spécifiques de terrain
- Outils de gestion et pratiques non adaptés aux enjeux



### **3) Propositions :**

- Réalisation d'un diagnostic de la gestion actuelle et synthèse de la gestion des dépendances routières appliquée sur le territoire de la CCHF : rencontre directe et/ou questionnaire auprès de M. Monsterleet (VP Entretien voirie), Mme Delassus (VP Environnement), M. Lescornez (VP Voirie Neuve), M. Pagnerre (Directeur), ainsi que de techniciens, prestataires, et autres gestionnaires 'voirie'
- Confrontation de ce diagnostic aux enjeux identifiés
- Proposition d'un plan de gestion optimisé des bermes et dépendances routières
- Sensibilisation/Formation des techniciens/prestataires 'gestion voirie'
- Information des publics cible
- Application et test de faisabilité technique du plan de gestion optimisé

Une discussion technique s'engage autour de l'enrichissement du sol et du milieu par l'accumulation de résidus organiques laissés après le broyage de la végétation. L'enrichissement provoque une modification du cortège des espèces présentes, privilégiant les espèces nitrophiles (qui aiment les sols riches en azote : orties, certaines graminées...), et paradoxalement, l'appauvrissement en nombre d'espèces, voire la disparition de certaines d'entre elles. Néanmoins, il convient de ne pas généraliser ces observations et il est précisé qu'une modification du milieu n'est pas forcément synonyme d'appauvrissement en termes de biodiversité. Débat de spécialistes...

Des questions se posent quant aux moyens techniques employés. Actuellement, c'est le broyage qui est quasiment employé partout. Pourtant d'autres méthodes existent, mais elles se confrontent à quelques inconvénients, sur lesquels nous reviendrons. La sensibilisation et la pédagogie reviennent aussi plusieurs fois dans les échanges. Il faut sortir du principe du « faire plus propre » et savoir expliquer pourquoi il est important de recourir au fauchage tardif, voire au « pas de fauchage du tout » dans certains cas. De plus, le choix des périodes d'intervention est primordial.

Bart cite quelques exemples d'expériences et études qui ont été menées dans les territoires proches de la CCHF, mais il serait intéressant de rechercher d'autres exemples parmi ceux qui existent sur le territoire français ou ailleurs.

Comme cela a été évoqué en introduction, des préconisations avaient été faites dès 2012. Qu'en est-il à ce jour ?

M. Christophe Delbecque énonce les modifications qui ont été apportées dans les méthodes de gestion depuis quelques années. La CCHF gère 775 km de voiries communales, soit environ 1550 km d'accotements. Il y a quelques années encore, on comptait 3 ou 4 passages par an. Il y a eu un début d'harmonisation et on ne passe plus aujourd'hui que 2 fois, d'abord au printemps (entre le 15 mai et le 8 juin), pour la sécurité routière (visibilité), dans les virages et intersections, sur 30 m de long et 1,40 m de large au bord de la route. Les fossés ne sont jamais fauchés à cette période. Le second passage se fait en fin d'été ou en automne, selon un plan fourni par les communes qui choisissent jusqu'où se font les interventions (accotements seuls ou avec fossés, sur un versant ou les 2...). Plusieurs entreprises interviennent sur le territoire.

D'autre part, la CCHF a expérimenté une autre méthode : le fauchage avec exportation. Les essais ont été réalisés sur une partie du territoire, pour le passage de printemps. Les résidus végétaux prélevés devaient être envoyés vers une unité de méthanisation située à Volckerinckhove. Les bénéfices espérés de cette méthode étaient, d'abord, la récupération de matière première pour produire du méthane, ensuite, l'appauvrissement progressif du sol par extraction d'une partie de la matière organique.

Mais l'expérience a vite montré quelques limites et inconvénients. Elle a nécessité du gros matériel, onéreux, et non adapté aux plus petites voiries, et parfois en difficulté en période de forte pousse et d'humidité. Elle a également entraîné beaucoup de trajets en tracteur (425 tonnes récupérées sur 10 communes, à raison de 8 à 13 tonnes par benne), d'où un bilan énergétique défavorable. L'emploi de cette méthode a provoqué un surcoût de 42%, soit un coût total de 119000 Euros pour la CCHF en 2018 (153€/km). Enfin, le méthaniseur ne pouvait digérer que quelques tonnes d'herbe à la fois, celle-ci étant mélangée à d'autres matières pour produire du biogaz (méthane). Les stocks d'herbe entreposés ont perdu assez rapidement leur intérêt. Le même type d'expérience a été mené en même temps au niveau du département du Nord et de la Flandre Occidentale(Belgique).

D'autres solutions sont proposées :

L'exportation vers des aires de compostage montrerait à peu près le même intérêt (la méthanisation produit également du compost), sans le gaz, mais avec l'avantage probable de limiter les déplacements en déposant les résidus sur plusieurs petites plates-formes dispersées sur le territoire. Ce compost pourrait utilement être valorisé en agriculture, à conditions qu'il ne contienne pas de détritiques (verre, plastique...). Le fauchage de printemps contiendrait relativement peu de graines. On fait remarquer que la plate-forme du SIROM, à Wormhout, n'est pas conçue pour recevoir et traiter cette quantité supplémentaire de produits végétaux.

La projection directe sur les champs riverains pourrait également s'envisager au moment où ceux-ci sont exempts de cultures et si l'herbe ne contient pas de détritiques.

Il s'en suit un échange débouchant sur un certain nombre de questions et quelques éléments de réponses.

M. Alain Trédez avance quelques principes. Il ne faut pas que les bords de routes cachent d'autres sujets tels que le bocage. Le tout constitue une continuité (corridors), comprenant des habitats et des refuges, avec des fossés, des haies... Il ne faut pas transiger avec la sécurité, mais il existe différentes situations où les bords de routes représentent un risque par eux-mêmes : absence de bandes blanches ou autres signaux permettant de les matérialiser, accumulation de matériaux sur la chaussée créant un effet de marche et une surélévation par rapport à l'accotement... Les communes qui envisagent de contractualiser la « gestion différenciée » vont, de fait, adopter des meilleures solutions pour la gestion de ces lieux. Il suggère d'installer, là où c'est possible, des haies basses taillées en bordure de chaussée, par exemple à l'entrée des villages. Cette technique présente plusieurs avantages, dont l'impression de propreté (les éventuelles herbes hautes à l'arrière seraient cachées de la vue et nécessiteraient alors moins d'interventions), la matérialisation visuelle des limites de la chaussée (neige, nuit...). Néanmoins, elle ne pourrait pas se pratiquer partout, car elle demanderait aussi de la main d'œuvre (coût d'entretien) et ne conviendrait pas pour les voies étroites (passage d'engins...).

Ces remarques entraînent d'autres et la discussion s'engage sur les haies. On pense que des haies basses et taillées court n'ont pas un grand intérêt écologique, même si les arguments donnés plus haut sont tout à fait acceptables. Mais planter des haies est souhaitable et important. On suggère, quand c'est possible, de les installer pas trop près des routes, de mélanger plusieurs espèces et de ne pas les tailler chaque année. Le coût de la plantation est négligeable, et ce travail est d'ailleurs souvent accompli par des bénévoles associatifs. On préconise aussi de ré-interpeller les référents haies dans les communes de la CCHF, comme cela se faisait auparavant.

Il convient, pour terminer sur le volet biodiversité, de parler des abeilles. Il a été constaté, dans de nombreux secteurs, que les campagnes offrent moins de fleurs pour les insectes pollinisateurs que les villages et les agglomérations où abondent des fleurs souvent exotiques. En effet, les haies taillées court, les bords de routes rasés et les grandes cultures (hormis le colza sur une période courte), sont quasiment dépourvus de fleurs mellifères.

Cette première rencontre a donné lieu à un échange riche et encourageant, et invite à poursuivre la réflexion. Nous pouvons retenir quelques lignes directrices qui devront être reprises dans les futurs choix. Ainsi,

- il n'est pas utile de penser à harmoniser les méthodes sur tout le territoire, mais plutôt adapter selon les lieux et les effets escomptés ;
- certaines collectivités font de réels efforts, il faut se servir des expériences menées ailleurs, apprendre de ce qui a été réussi ou pas ;
- s'il y a des changements dans les modes de gestion, il faudra en passer par la pédagogie pour faire évoluer les mentalités et le civisme.

**Une nouvelle réunion de cette commission a été programmée le 12 février 2019.**

**La commission Culture et Tourisme s'est réunie, quant à elle, le 17 janvier 2019.**

Rédaction : Vincent Cleenewerck